



AU QUOTIDIEN

Zone bleue

A compter du vendredi 1er octobre, le stationnement dans la cité pas bleue.

Publié le 20 juillet 2021

Ce système permettra d'encourager la rotation des stationnements et d'éviter ce que l'on appelle communément les voitures ventouses.

Les zones bleues fonctionnent de 8h à 18h, tous les jours sauf les week ends, les jours fériés et les vacances scolaires estivales (juillet-août). En dehors de ces horaires le stationnement redevient libre.

Un disque de stationnement sera donc obligatoire pour stationner de la place de la Croix Mariotte jusqu'au porche, à l'entrée de la rue du parvis. Le disque permettra 1h30 de stationnement gratuit (celui-ci devra être visible et réglé sur l'heure de début de stationnement).

Des disques de stationnement seront disponibles en mairie et auprès de tous vos commerçants de la cité.



VOUS POURRIEZ ÊTRE INTÉRESSÉ PAR

Lescar.fr

AU QUOTIDIEN,
TRAVAUX

**Cathédrale Notre-
Dame-de-
l'Assomption :
devenez mécène !**

Lescar.fr

AU QUOTIDIEN,
SERVICES

**Déviation de la ligne
de bus n°8**

Lescar.fr

AU QUOTIDIEN,
EDUCATION,
PRÉVENTION,
SÉCURITÉ

**Savoir rouler dans les
écoles**

Lescar.fr

AU QUOTIDIEN,
PRÉVENTION

**Des fumées blanches
sans conséquences**

Lescar.fr

AU QUOTIDIEN, SOCIAL

**Fortes chaleurs :
soyez vigilants**



Hôtel de ville

Allée du
Bois
d'Ariste
64230
Lescar
05 59 81
57 00

HORAIRES

:
Lundi au
Vendredi
de 8h30 à
12h et de
13h30 à
17h